



**Syndicat National des Personnels de l'Éducation et du Social  
Protection Judiciaire de la Jeunesse  
Fédération Syndicale Unitaire  
Section Alpes Maritimes**

## **DÉCLARATION LIMINAIRE DU SNPES-PJJ/FSU 06 AU CSA DE LA PJJ DES ALPES MARITIMES DU 12/09/23**

Nous nous réjouissons que les projets ISEMA et lieu de vie et d'accueil semblent prendre forme mais nous déplorons avec force les conditions de travail dans les unités existantes.

L'UEMO d'Antibes subit un certain nombre d'incuries qui complexifient le travail. Entre autres, les conditions minimales de sécurité ne sont pas garanties. Faudra-t-il un drame pour bénéficier des normes de sécurité adéquates à l'accueil du public ? L'aménagement des locaux n'a toujours pas été réalisé au bout de 2 mois. Au vu de l'augmentation du nombre de mesures, il y a urgence de penser la transformation des postes de contractuels en titulaires.

Les professionnel.les affecté.e.s en quartier mineurs sont en grande difficulté. Les locaux sont exigus donc non favorables au travail. Les jeunes incarcérés souffrent de plus en plus de troubles psychiatriques alors que le lien avec le secteur médical est quasi inexistant. Les traitements médicamenteux continuent à être donnés pour la journée entière, favorisant ainsi le risque de passage à l'acte. Faute de personnel médical suffisant, les traitements sont distribués pour la journée au lieu d'être fragmentés en plusieurs prises : ainsi, pour les adolescent.e.s aux idées suicidaires, les passages à l'acte peuvent être facilités.

La restructuration du STEMMO de Nice, non pensée en amont, oblige des agents à changer d'affectation sans leur consentement. Nous soutenons le nouveau découpage de la sectorisation pour rendre plus égalitaire le nombre de suivis par unité et rapprocher les jeunes et leurs familles de services éducatifs, mais nous exigeons des concertations avec les professionnel.les.

Que dire du CJPM ? Heureusement que sa mise en place a été retardée, sinon nos constats auraient sans doute été bien pires. Depuis des années les hébergements du 06, pour ce qui en reste, sont en très grande souffrance. Désormais les services de Milieu Ouvert souffrent aussi. Nombres de collègues déplorent une perte de sens inédite dans leur travail avec les jeunes et leurs familles. La charge de travail est exponentielle, les contraintes s'accumulent en cascade sans étayage et soutien suffisant et cohérent. Le temps disponible pour le travail éducatif est réduit à peau de chagrin. La notion de temps éducatif s'efface derrière le temps judiciaire. Il faut traiter la délinquance et rapidement. Les parquets sont l'instrument de cette nouvelle doctrine politique. Avant même la mise en place du CJPM avec nos partenaires du Syndicat de la magistrature et du SAF (Syndicat des avocats de France), la place accordée au parquet dans les textes n'avait pas manqué de nous inquiéter au plus haut point. Dans la pratique nous constatons que nos craintes étaient légitimes.

Concernant les mineurs, le nombre d'audiences uniques semble très important, ne leur laissant aucune chance d'évoluer. Contrairement à ce que prévoient les textes, les JE rechignent à pratiquer la césure le jour de l'audience unique sans doute pour s'éviter une charge de travail encore plus importante. Concernant les personnels face aux parquets, bon nombre d'abus de pouvoir, de dénigrements, d'attitudes malveillantes vis-à-vis des personnels, d'utilisations des agents comme des subordonné.es ont été constatés et dénoncés à moults reprises notamment à l'est du département. Concernant la PEAT de Grasse, où en êtes-vous Mme la directrice territoriale,

du processus de protocolisation entre la PJJ et le parquet ? Quelle est la limite du champ d'intervention éducative dans le cadre de la PEAT ? De quels moyens humains et matériels disposerez-vous pour mettre en place les missions enfin définies pour la PEAT ? Quelles réponses sont apportées aujourd'hui ?

N'oublions pas le secteur de l'insertion qui a été démantelé sur le 06 depuis des années. La nomination de deux correspondants d'insertion peut-elle combler la perte d'une UEAJ, rendre les jeunes plus mobiles et leur permettre d'accéder aux dispositifs de droit commun. Nous sommes plus que perplexes.

Pour conclure, nous rappelons que nous luttons depuis des mois pour que les personnels administratifs obtiennent la prime Segur. Comment l'administration peut-elle prétendre qu'elles ne sont pas en contact avec le public alors qu'elles sont en première ligne aussi bien au téléphone qu'en présentiel.

Section SNPES-FSU des Alpes-Maritimes

Portable : 07 86 53 46 44

Tel : 04 93 40 56 90

Mél : [violaine.sirsi@justice.fr](mailto:violaine.sirsi@justice.fr)